Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP PPB, veuillez visiter :
capppb.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

PROPRETÉ ET PRÉVENTION DES BIOCONTAMINATIONS

SESSION 2026

UNITÉ EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

: 3 pour l'unité EG1, qui comprend le français et l'histoire-géographie-EMC Durée

Le candidat présente sa liste de huit documents. Les documents de secours fournis avec le sujet peuvent être utilisés si la liste ou les documents présentés ne sont pas conformes.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, DE L'ÉGALITÉ EN DROITS À L'ÉGALITÉ CIVIQUE (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT D'UN TERRITOIRE (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, LIBERTÉS ET LAÏCITÉ (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC : ÉPREUVE ORALE NATIONALE DU CAP PROPRETÉ ET PRÉVENTION DES BIOCONTAMINATIONS

Modalité : l'histoire-géographie-EMC relève de l'unité EG1, commune avec le français. Il n'existe pas d'épreuve écrite autonome d'histoire-géographie-EMC pour le CAP PPB. La présente épreuve est orale : le candidat présente une liste de huit documents choisis en lien avec les thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Un thème est tiré au sort. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis répond aux questions de l'examinateur pendant une durée maximale de 10 minutes.

Les documents DT 1 et DT 2 constituent des documents de secours utilisables si la liste ou les documents présentés ne sont pas conformes. Le document DR 1 peut servir de support de préparation. Les trois parties et leur répartition sur 20 points organisent la grille de lecture du présent sujet ; elles ne constituent pas un écrit à rendre. Le coefficient 3 s'applique à l'unité EG1 entière, français et histoire-géographie-EMC compris.

Repère de session : la première session du CAP Propreté et prévention des biocontaminations est prévue en 2027. La mention SESSION 2026 demandée ne correspond donc pas à une session d'examen de ce diplôme.

En histoire, le candidat situe les documents, en explique le sens global, en confronte les informations et en apprécie l'intérêt et les limites. En géographie, il mobilise des repères spatiaux, interprète les données et justifie une démarche. En EMC, il construit une argumentation étayée et explicite les valeurs de la République concernées.

PARTIE 1 : HISTOIRE, DE L'ÉGALITÉ EN DROITS À L'ÉGALITÉ CIVIQUE (9 points)

Situer, confronter et critiquer des documents historiques

Appuyez-vous sur les documents A et B du DT 1. Présentez leur sens général, situez-les dans le temps et confrontez les principes qu'ils énoncent. Vous devez distinguer ce que les textes affirment de ce qu'ils permettent effectivement d'établir sur la situation de la population.

Repères pour l'étude des documents historiques

Document	Date	Nature	Repère de contexte
A	1789	Texte fondateur de la Révolution française	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
B	1946	Préambule constitutionnel	Refondation républicaine après la Seconde Guerre mondiale

Documents A et B reproduits dans le DT 1.

1.1 (3 points) Présentez le sens général des documents A et B, leur nature, leur date et leur contexte. Situez-les dans l'ordre chronologique et expliquez en quoi ils énoncent des principes d'égalité en droits.

1.2 (3 points) Confrontez les deux documents : relevez un principe commun et une précision apportée par le document B. Appuyez votre réponse sur des éléments précis des textes.

1.3 (3 points) Présentez l'intérêt et les limites de ces documents pour connaître l'évolution réelle de l'égalité en France. Distinguez l'énoncé d'un droit de son application dans la société. Complétez les repères demandés dans le DR 1.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT D'UN TERRITOIRE (7 points)

Interpréter des données spatiales et construire une réponse argumentée

À partir du DT 2, répondez à la question : « Comment l'organisation des mobilités peut-elle améliorer l'accès aux services dans une agglomération tout en limitant les déplacements en voiture ? » Les données décrivent une enquête locale fictive, fournie pour cette étude. Elles ne sont pas des statistiques nationales.

Flux quotidiens observés dans l'agglomération de Val-des-Rives

Secteur de résidence	Déplacements quotidiens vers le centre	Part effectuée en voiture	Part effectuée en transport collectif
Centre	4 000	25 %	30 %
Couronne proche	6 000	55 %	20 %
Couronne éloignée	5 000	70 %	12 %

Données fictives établies pour le présent document de secours. Voir le DT 2.

2.1 (2 points) Décrivez deux différences entre les secteurs concernant le volume des déplacements et les modes de transport. Appuyez-vous sur au moins deux données chiffrées du tableau.

2.2 (2 points) Complétez dans le DR 1 le repérage des trois secteurs, du centre vers la couronne éloignée, et associez à chaque secteur une caractéristique de mobilité tirée du DT 2.

2.3 (3 points) Proposez deux mesures d'aménagement susceptibles de réduire la dépendance à la voiture et d'améliorer l'accès aux services. Pour chaque mesure, justifiez le secteur concerné et expliquez un avantage ainsi qu'une limite possible.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, LIBERTÉS ET LAÏCITÉ (4 points)

Analyser une situation civique et justifier une position

Dans un lycée public, une élève souhaite porter en classe un signe religieux que le règlement intérieur considère comme ostensible. Un camarade affirme que la liberté de conscience permet de

porter tout signe dans toute circonstance. Le document C du DT 1 rappelle la règle applicable dans les écoles, collèges et lycées publics.

Éléments à mobiliser dans l'argumentation

Élément	Information disponible
Lieu	Lycée public
Question civique	Conciliation entre liberté de conscience et règle commune
Texte d'appui	Article L. 141-5-1 du Code de l'éducation

Situation et règle juridique rappelée dans le document C du DT 1.

3.1 (1 point) Identifiez la règle applicable dans la situation à partir du document C.

3.2 (2 points) Expliquez pourquoi la liberté de conscience et la laïcité doivent être prises en compte ensemble dans cette situation. Justifiez votre réponse en vous appuyant sur le document et sur les principes républicains concernés.

3.3 (1 point) Proposez une manière de poursuivre le dialogue entre les personnes concernées dans le respect de la règle, des droits de chacun et du cadre scolaire.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DOCUMENTS HISTORIQUES ET TEXTE JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE

Document A : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, article 1. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789.

Document B : Constitution du 27 octobre 1946, Préambule. « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. » Source : Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, alinéa 3.

Document C : Code de l'éducation, article L. 141-5-1. « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. » Source : Code de l'éducation, article L. 141-5-1, issu de la loi du 15 mars 2004.

Les documents A et B sont des textes normatifs : ils énoncent des principes et des droits. À eux seuls, ils ne décrivent pas les conditions concrètes dans lesquelles ces droits ont été appliqués. Le document C présente une règle applicable aux élèves des établissements publics concernés.

Repères chronologiques des documents A et B

Date	Événement ou texte	Repère
1789	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	Révolution française
1946	Constitution et affirmation de droits égaux pour les femmes et les hommes	Après la Seconde Guerre mondiale

Dates et contexte historique indiqués dans le présent document.

DT 2 : DONNÉES DE MOBILITÉS QUOTIDIENNES DANS UNE AGGLOMÉRATION

Le tableau présente une enquête locale fictive réalisée pour le présent sujet dans l'agglomération de Val-des-Rives. Les nombres indiquent des déplacements quotidiens vers le centre. Les pourcentages indiquent, pour chaque secteur, la part des déplacements effectués en voiture et en transport collectif. Les autres déplacements sont effectués par d'autres modes. Ces données servent à comparer les secteurs et à argumenter des propositions d'aménagement ; elles ne décrivent pas une agglomération réelle.

Déplacements quotidiens vers le centre selon le secteur de résidence

Secteur de résidence	Déplacements quotidiens	Voiture	Transport collectif
Centre	4 000	25 %	30 %
Couronne proche	6 000	55 %	20 %
Couronne éloignée	5 000	70 %	12 %

Enquête locale fictive fournie pour l'étude.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse : Repères chronologiques et géographiques

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases marquées « ... » à partir des documents du sujet. Pour la partie géographique, classez les secteurs du centre vers la périphérie et indiquez une caractéristique de mobilité tirée du DT 2.

Tableau de repérage à compléter

Repère	Réponse du candidat
Le document historique le plus ancien	.....
Le document historique le plus récent	.....
Secteur situé au centre de l'agglomération	.....
Secteur intermédiaire et caractéristique de mobilité	.....
Secteur le plus éloigné du centre et caractéristique de mobilité	.....

Réponses aux questions 1.3 et 2.2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.